

- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

### Organisation de l'enseignement supérieur

Tout savoir sur la structure et le paysage de l'enseignement supérieur : l'ARES, les pôles académiques, les établissements d'enseignement supérieur, la co-diplomation, l'organisation et la réussite du cycle d'études...



- <u>Thématiques</u>
- Actualités

- Activités
- À propos
- Permanences
- Services
- Poser une question

<u>Sélection</u>ner une page

## Recours dans l'enseignement supérieur

Tableau récapitulatif pour introduire un recours ou une plainte dans l'enseignement supérieur : tout savoir sur la personne ou l'instance compétente pour connaître du recours ou de la plainte, la procédure et les délais à respecter…



- <u>Thématiques</u>
- Actualités
- Activités
- À propos
- <u>Permanences</u>
- Services
- Poser une question

Sélectionner une page

# Blocus : comment obtenir une aide financière pour remplacer ton job étudiant ?



Tu bosses pour financer tes études, mais le blocus arrive et tu te demandes comment tout gérer ? Bonne nouvelle : certaines universités proposent une aide financière pour compenser les revenus que tu perds si tu arrêtes ton job pendant les examens. On t'explique tout !

#### C'est quoi cette aide ?

Appelée « allocation job » ou « allocation compensatoire examens », c'est un coup de pouce financier pour te permettre de te concentrer sur tes révisions sans stresser pour tes finances. Les montants peuvent aller jusqu'à 859 euros par mois, selon ce que tu gagnais avec ton job.

#### Qui y a droit ?

Les conditions varient selon ton université, mais en général tu y as accès si :

- Tu travailles régulièrement comme étudiant.
- Tu es en situation financière précaire (critères définis par chaque université).

• Tu remplis un formulaire avec quelques documents (fiches de paie, justificatifs financiers, etc.).

Par exemple, à l'ULB : cette aide est accessible si tu es boursier ou bénéficies d'une réduction de minerval. À l'UNamur, tu dois prouver que ton job est indispensable pour financer tes études. À l'UCLouvain Saint-Louis, il suffit de montrer tes revenus des trois derniers mois.

Pour plus d'informations sur les conditions et marches à suivre tu peux consulter ces pages :

UCLouvain :

https://uclouvain.be/fr/sites/saint-louis-bruxelles/aides-fina
ncieres.html

ULB:

https://www.ulb.be/fr/aides-financieres-et-sociales/aides-fina
ncieres

UNamur :

http://www.unamur.be/fr/campus/bien-etre/aides-financieres-soc
iales

#### C'est quoi le montant ?

Le montant que tu reçois dépend de tes revenus précédents.

Exemple : si tu as gagné 300 euros par mois avec ton job, ton université peut te verser cette somme en décembre et janvier. Certaines universités, comme l'UCLouvain Saint-Louis, sont flexibles sur les plafonds pour aider un maximum d'étudiants.

Alors, renseigne-toi vite auprès de ton université et prépare ton blocus l'esprit tranquille !

**RGPD** 

<u>Politique de cookies (EU)</u>

- Suivre
- Suivre
- Suivre

#### **INFOR JEUNES ASBL**

Chaussée de Louvain, 339 1030 Bruxelles

Tél.: 02 733 11 93 inforjeunes@jeminforme.be





